

 GROUPE vyv	EHPAD SAINT CYR/MER	Référence	PCR-PSA-FORM-3
	<b>FORMALITÉS D'ADMISSION : PIÈCES À FOURNIR</b>	Date dernière mise à jour	<b>04/01/2022</b>
		Version	<b>06</b>
		Page	<b>1/1</b>
		Auteur	<b>H SAIDI / C. AUGIER</b>

## PIÈCES À FOURNIR À LA CONSTITUTION DU DOSSIER

**IMPORTANT** : Le dossier complet doit être remis à l'accueil ou adressé par voie postale au service des admissions.

Il s'agit :

- De la **partie administrative** (dossier administratif CERFA) complétée par le futur résident ou sa famille,
- De la **partie médicale** (dossier médical CERFA), complétée par le médecin traitant et mise sous pli confidentiel + le formulaires « Histoire de vie » complété par le résident ou sa famille ;
- Copie de l'ordonnance en cours
- Copie du Pass sanitaire
- Des **photocopies des pièces justificatives** listées en **page 2 du formulaire CERFA**.
- L'engagement de paiement du résident ou de la personne qui aura la charge du paiement (en annexe).
- Jugement de mise sous protection juridique - Protection juridique (le cas échéant).

Après étude du dossier, l'admissibilité sera notifiée par courrier.

## POUR INFORMATION : LISTE DES PIÈCES QUI SERONT A FOURNIR LE JOUR DE L'ADMISSION

- Attestation d'assurance en responsabilité civile locative pour la chambre occupée dans l'établissement
- Si contrat obsèques : photocopie du contrat
- Carte vitale
- Carte mutuelle
- Chèque de caution + chèque « dépôt de fonds » compte pécule.